

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

21

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**OLLIIOULES –
OPERATION « 7 RUE
HOCHÉ » PROJET
D'ACQUISITION -
AMELIORATION 10
LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge
PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la Commune d'OLLIIOULLES pour l'acquisition d'un
immeuble sis 7 Rue Hoche, en vue de sa réhabilitation qui permettra la réalisation de
10 logements sociaux.

L'opération nécessite l'acquisition d'un foncier bâti, figurant au cadastre de la manière
suivante :

Commune : OLLIOULES
Section : CN
Numéro : 244 d'une superficie de 90 m2

S'agissant du programme, Var Habitat souhaite réaliser la transformation et réhabilitation du bâti existant, avec un objectif thermique d'obtention d'un classement C au niveau du DPE.

Compte tenu de la configuration particulière de l'immeuble, la répartition par produit serait de 1 T1 PLAI, 9 T1 bis dont 3 PLAI.

La Commune céderait l'ensemble foncier bâti moyennant un prix de 328.000 €.
En contrepartie de cette cession, la commune accompagnera Var Habitat par une subvention de 220 000 euros.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de cette opération est de : 1 325 223€ TTC

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition du foncier bâti au prix de 328.000 €
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI